

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE
NOTTONVILLE**

Date de la convocation du Conseil : 29.04.2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mai le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr TESSIER Jacky, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents : Mrs Jacky TESSIER, Jean Paul VASSORT, Claude LINGET, Dominique PERIER, Stéphane MIGNOT, Hervé COSTALUNGA, Christophe MENIER, Mme Mélanie LAURAYE, M. Sébastien CHANTEUX

Absente excusée : Mme Mathilde WEILL

Secrétaire de séance : Mme Mélanie LAURAYE

OBJET : Délibération n° 2019 – MAI – 001 Nomenclature Autres domaines de compétences des communes 9.1 MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA FERMETURE DES TRÉSORERIES DE PROXIMITÉ.

La Direction générale des finances publiques projette d'organiser une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les 15 000 à 30 000 suppressions d'emplois redoutées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République.

40 000 emplois ont déjà disparu dans cette administration depuis 2002.

Les directions locales finalisent actuellement un plan de suppressions des trésoreries de proximité et de regroupement de services, éloignant toujours plus les usagers du service public.

En Eure-et-Loir, dans les trois dernières années, dix trésoreries ont déjà fermé: Senonches, Authon du Perche, Illiers-Combray, Brou, Janville, Auneau, Anet, Nogent le Roi, Brezolles. Chartres Municipale a pour sa part fusionné avec Chartres Banlieue.

Dans le même temps, le service des impôts des entreprises de Nogent le Rotrou, les services de publicité foncière de Nogent le Rotrou et Châteaudun ont été fusionnés avec ceux de Chartres. Les services du cadastre de Nogent, Dreux et Châteaudun ont également disparu.

Dans un courrier du 26 mars dernier, l'intersyndicale de la DDFIP 28 nous alertait de la volonté de la direction départementale des finances publiques de fermer toutes les trésoreries de proximité situées hors des sous-préfectures.

Les trésoreries de La Loupe, Châteauneuf en Thymerais, Courville, Bonneval, Les Villages Vovéens, Maintenon sont concernées.

Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.

Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les

services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public.

Les services dématérialisés ne sont pas accessibles à toutes les populations et dans tous les territoires.

Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'État des territoires ruraux alors même que le besoin de services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets présentés dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne par le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

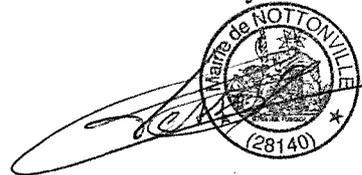
DECIDE de :

S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jacky TESSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802839-20190514-2019-MAI-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2019
Affichage : 29/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

